



PAEC DES EXPLOITATIONS LÉGUMIÈRES DU VAL DE SAIRE

Évaluation des programmes de développement rural (PDR) cofinancés par le FEADER et des programmes opérationnels régionaux (PO) cofinancés par le FEDER-FSE gérés par la Région Normandie

Lot 1 : Évaluation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) mises en œuvre dans le cadre des programmes de développement rural en Normandie : les MAEC encouragent-elles les nouvelles pratiques agricoles ?

Synthèse par territoire

Description de l'étude et zoom sur le territoire

Dans un souci d'amélioration du dispositif MAEC, la Région Normandie a réalisé une étude afin de faire un état des lieux du programme pour :

- Mesurer l'efficacité et l'efficience des MAEC à l'échelle du territoire normand ;
- Améliorer le cas échéant la qualité de leur mise en œuvre ;
- Tirer les enseignements en vue de la prochaine programmation.

Pour l'étude, 12 territoires représentatifs des enjeux environnementaux ont été sélectionnés sur l'ensemble de la région Normandie, dont le présent territoire.

Courant 2019, une phase d'enquête auprès de 204 exploitations des 12 territoires sélectionnés a été lancée, afin de recueillir l'avis des exploitants sur un dispositif qui les concerne directement.

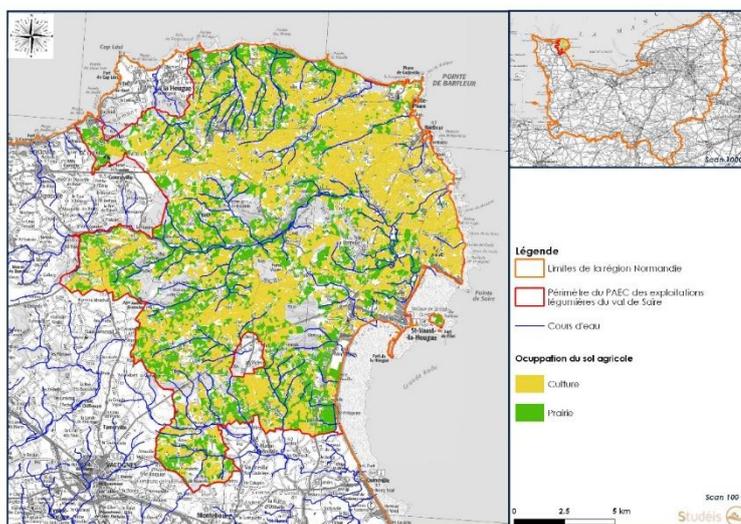
→ Sur ce territoire, **8 exploitants ont été rencontrés** dont 5 engagés et 3 non engagés.

Contexte spécifique au territoire

La population vieillissante des exploitants agricoles présents sur le territoire (48 %) engendre une certaine fragilité. Cette fragilité est renforcée par la concurrence ressentie comme déloyale vis-à-vis des autres pays européens, en termes notamment de produits phytosanitaires autorisés.

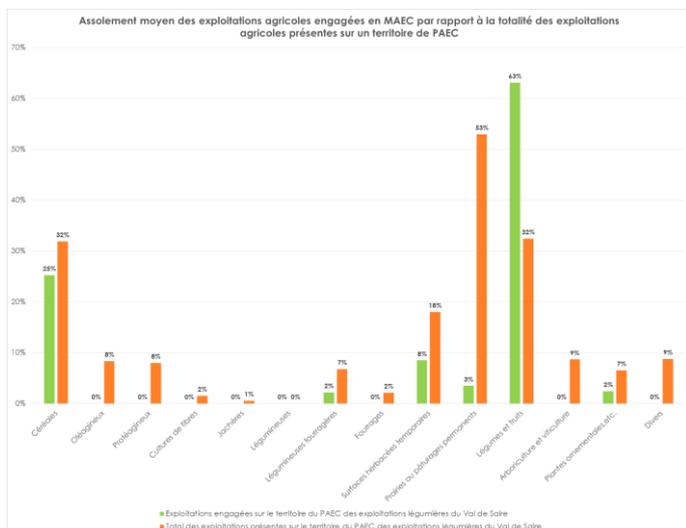
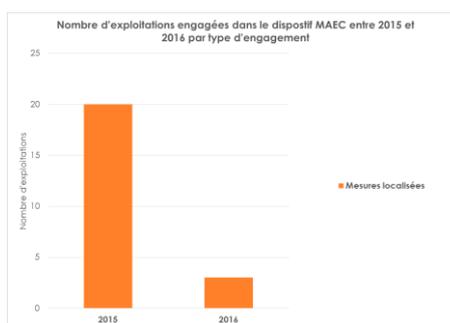
La charge de travail, la rentabilité dépendante de cours très volatils et la difficulté à trouver de la main d'œuvre alimentent également la problématique générale de la pérennité des exploitations légumières.

Le niveau de traitements phytosanitaires, selon les exploitants, a atteint la limite du conventionnel. Le stade suivant obligerait à passer à l'Agriculture Biologique.



Typologie des bénéficiaires sur le PAEC

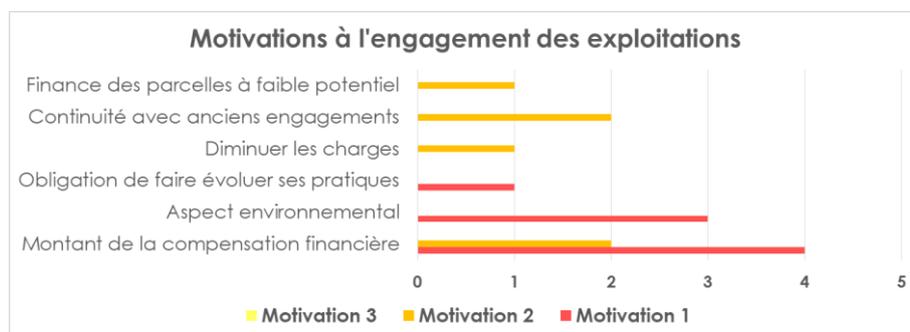
Le graphique ci-contre montre la part des exploitations engagées sur le territoire du PAEC des exploitations légumières du Val de Saire en fonction du type d'engagement pour les campagnes de 2015 et 2016. Seules des mesures localisées sont engagées.



En cohérence avec le PAEC, les exploitations engagées sur ce territoire sont exclusivement des exploitations légumières grandes cultures avec un assolement des exploitations principalement occupé par des légumes (63%) et des céréales (25%).

Quels sont les freins et les motivations des exploitants agricoles à la contractualisation dans le dispositif MAEC actuellement en place ?

La **lourdeur administrative perçue** par les différents acteurs rencontrés n'est finalement pas un réel frein à l'engagement des exploitants, ou du moins elle **est supportable** et compensée par les avantages financiers qu'apportent les MAEC.



Sur ce territoire, les motivations à l'engagement sont diverses et reprises dans la figure ci-contre. La raison financière apparaît comme 1^e raison avancée, suivie par une considération environnementale et la continuité avec les précédents dispositifs.

Les actions d'animation et d'accompagnement des MAEC auprès des agriculteurs sont-elles suffisantes, pertinentes et utiles ?

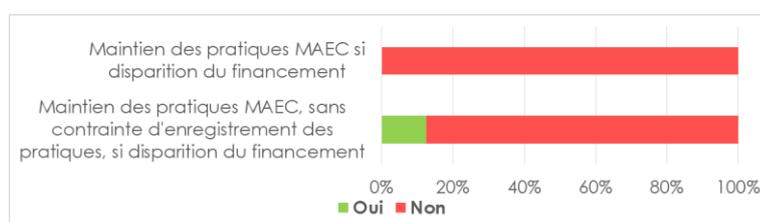
Des actions d'animation ont été mises en place par le porteur de projet, le SILEBAN. En matière d'animation avant engagement, **82 % des exploitants enquêtés estiment que l'animation sur le territoire du PAEC est indispensable** pour s'engager dans ce dispositif.

13 % des exploitants enquêtés indiquent ne pas avoir reçu d'aide pour mettre en œuvre les MAEC pendant la durée de contractualisation comme le montre le graphique ci-contre.



Quels sont les bénéfices concrets de ces pratiques agricoles sur l'environnement ?

Sur le territoire du PAEC des exploitations légumières du Val de Saire, l'enjeu porte sur l'« Eau ». L'évaluation des **mesures proposées** au regard de ces enjeux a permis de conclure que celles-ci étaient **globalement bien adaptées aux enjeux**.



Sur ce territoire, des enquêtes auprès des exploitants, il ressort que **seulement 13 % maintiendraient les pratiques** des cahiers des charges en cas d'arrêt des compensations financières sur le territoire du PAEC.

Les pistes d'amélioration proposées pour le prochain dispositif

Les pistes d'amélioration par les exploitants pour le prochain dispositif sont les suivantes :

- **Payer** les compensations financières à la date indiquée ;
- Avoir un dispositif **opérationnel** et **stable** dès le lancement ;
- **Améliorer le suivi** du dispositif (exploitant, animation, impact environnemental, etc.) ;
- **Améliorer l'accompagnement** des exploitants (avant et pendant la période de contractualisation) ;
- **Mieux communiquer** sur le dispositif (exploitation, public) ;
- Proposer des **contrôles à blanc** et/ou mettre en place des **contrôles pédagogiques**.